

Guy Grasser

..., rue des p.....

67850 Herrlisheim

M Yves BUR

Député du Bas Rhin

7, rue du Château

67380 LINGOLSHEIM

Monsieur le Député,

Si j'ai bien suivi l'actualité vous êtes à l'origine de l'augmentation des jours de carences en cas d'arrêt maladie et donc de la création, dans ce grand souci d'équité qui caractérise l'UMP, d'une telle mesure dans la fonction publique. Mais peut on parler d'équité à l'UMP, parti du bouclier fiscal, de l'allègement des impôts pour les plus aisés... je ne parle même pas des accusations de paresse qui pèsent sur les chômeurs ou allocataires des minimas sociaux. Equité dans une région où seuls les fonctionnaires seraient concernés par cette loi. Nous sommes là bien loin de cet humanisme qui semblait guider les hommes politiques alsaciens.

Mais j'en reviens au jour de carence, celui de « l'équité » pour les fonctionnaires. Je suis en effet fonctionnaire, petit directeur d'école, autant dire peu de chose puisque loin des 5000 € dont parle M. Copé lorsqu'il cherche des gens de valeur ; fonctionnaire et enseignant, j'ai depuis quelques années et encore plus ces cinq dernières l'impression d'être un parasite, un responsable de dette, variable d'ajustement budgétaire, non plus investissement mais dépense et coût ; ne travaillant pas assez à vos yeux puisqu'il faut augmenter le temps de présence dans les écoles. Mais parfois, malheureusement, il m'arrive d'être malade. Alors, lorsque le médecin me le prescrit je m'arrête. Oh pas longtemps, un jour, deux maximum parce ce, RGGP oblige il n'y a bien sûr pas de remplaçant. Et puis un tout petit peu de conscience professionnelle me fait revenir auprès de mes élèves. Ça se passait comme ça, sans même que je me rende compte que je faisais courir notre sécurité sociale à la ruine. Peut-être n'ai-je pas l'esprit assez patriotique...

Or me revoilà malade, année un du jour de carence. Je vais chez le médecin qui outre sa prescription médicale veut me mettre en arrêt. Mais là refus de ma part. Le porte monnaie est déjà bien amputé par la taxation des mutuelles, l'augmentation de ma cotisation pour mon éventuelle retraite et que sais je encore par quelle mesure de justice qui touche toujours ceux qui gagnent le moins. Comme pour d'autres, mon salaire a baissé. Un peu moins de salaire en janvier qu'en décembre. Voilà la première raison de mon refus. Je refuse d'être puni parce que je suis malade. Mais il y a une autre raison ; le travail de directeur d'école, je vais devoir le faire ; malade ou pas. Et, il me semble que tout travail mérite salaire. Puis, après, il reste un jour avant le week-end. Je vais bien tenir en classe. D'autant plus que si je ne suis pas là j'embête mes collègues ; il n'y a toujours pas plus de remplaçants. Et je tiens.

Mais le soir, mon état s'est aggravé. Que faire ? Je retourne chez le médecin. Deuxième consultation à 23 €. Nouvelles prescriptions impliquant des piqûres et par conséquent la venue à domicile d'une infirmière. Je ne suis pas en congé ; c'est le week-end.

Lorsque lundi je reprends la classe, certes encore fatigué, je réfléchis aux économies du jour de carence : deux consultations chez le médecin au lieu d'une, deux prescriptions, une infirmière...

J'espère très sincèrement ne plus à avoir revivre cette expérience parce que je me remets assez mal. Si je vous fais ce courrier aujourd'hui, Monsieur le député, c'est que je crois qu'une mesure qui ne s'applique pas à tout le monde est une mesure injuste. Et le sentiment d'injustice est grand. Il ne sera sûrement pas étranger aux choix des électeurs.

Sans forcément partager les mêmes convictions politiques, je pense M. le Député, que vous comme moi sommes attachés à notre république démocratique. Je crois très fortement que la justice sociale y a une place primordiale.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mon profond respect.

A Herrlisheim, le 20 février 2012